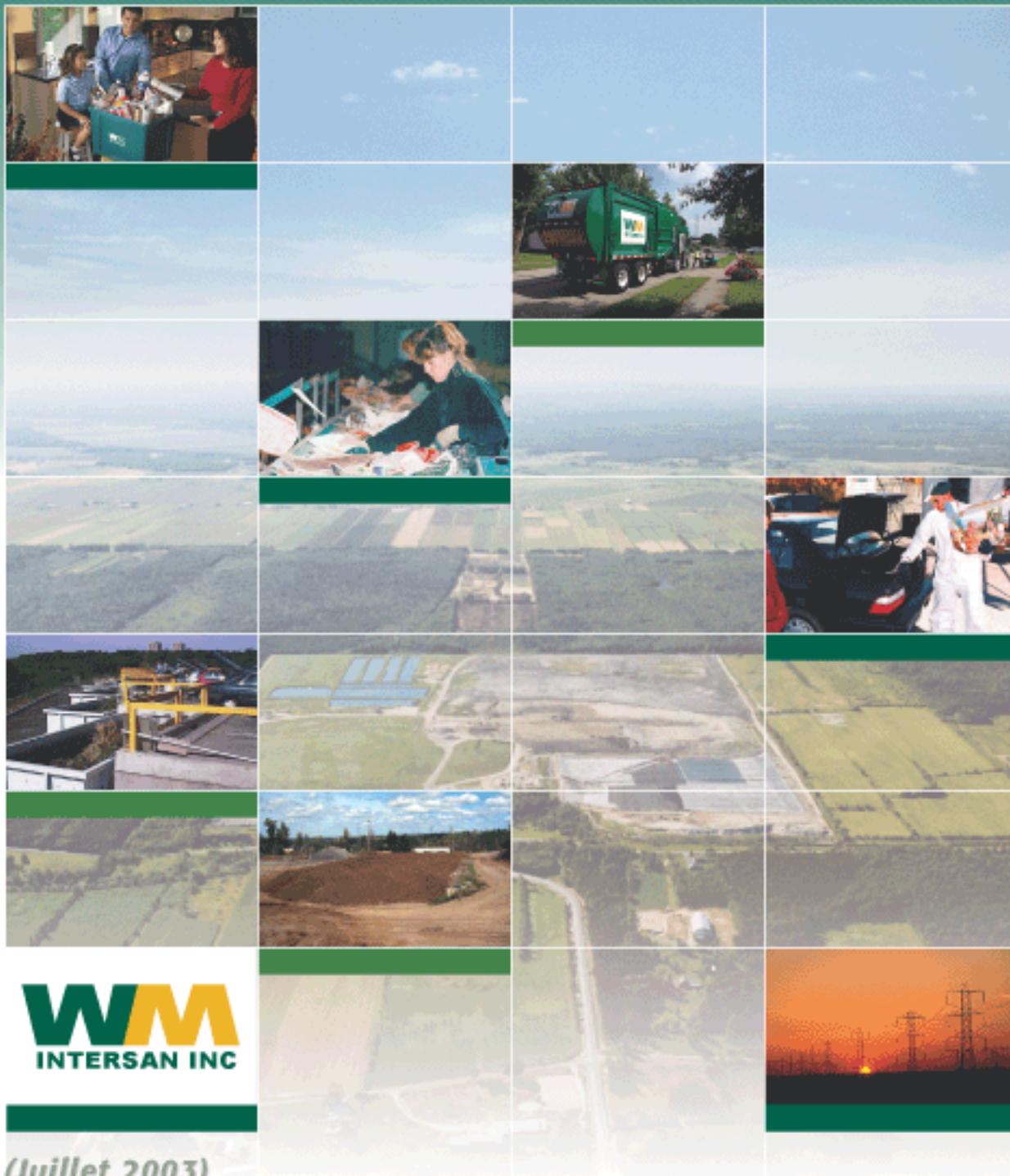


Projet de développement du bioréacteur - Centre de Valorisation  
Environnementale des Résidus (CVER) de Sainte-Sophie  
**RAPPORT DE PRÉCONSULTATION  
SUR L'ÉTUDE D'IMPACT**



# Table des matières

Contexte et modalités de participation	3
Les étapes du processus	4
Fonctionnement des séances et ateliers	5
Autres activités d'information et de consultation	6
Une approche sociale pro-active	7



# Contexte et modalités de participation

## Le contexte

Les directives du ministère de l'Environnement du Québec incitent les promoteurs d'un projet à consulter le public dans le cadre de l'évaluation de ses impacts. En réalisant l'étude d'impact sur le projet de Centre de valorisation environnementale des résidus – le CVER – à Sainte-Sophie, INTERSAN entreprend une telle consultation pour intégrer les préoccupations des citoyens dans l'évaluation et le rapport d'étude d'impact du projet de développement du site de Sainte-Sophie. Cette consultation portera spécifiquement sur les impacts du projet et sur les mesures pour les minimiser et pour répondre aux attentes des citoyens. Le processus de consultation vise à obtenir la contribution des citoyens concernés de façon à tenir compte de leurs préoccupations, de leurs attentes et de leurs suggestions dans la mise au point finale du projet.

## Les modalités de participation

La démarche de préconsultation sera réalisée sous la coordination et l'animation d'une entreprise de communication environnementale, Transfert Environnement, qui a reçu le mandat d'INTERSAN de réaliser les tâches nécessaires. Les experts responsables de l'entreprise chargée de réaliser l'étude d'impact, soit la firme d'ingénierie TECSULT collaboreront à titre de spécialistes et de personnes ressources pour le processus.

Les participants à la consultation auront accès aux informations contenues dans la proposition de projet et dans le rapport préliminaire de l'étude d'impact, tels que déposés au ministère de l'Environnement du Québec. Les représentants de la communauté susceptibles d'être concernés ou intéressés par le projet sont invités à se joindre à des séances d'information et à des ateliers de travail qui examineront les différents aspects du projet en développement.

Ces représentants, qui participeront de façon volontaire, peuvent provenir des milieux municipaux, du secteur de la santé, des organismes socio-économiques, des groupes environnementaux et du voisinage. Ils seront invités à partir d'une liste des personnes et des groupes intéressés constituée après un inventaire socio-économique réalisé au cours des derniers mois.

Les participants auront à se prononcer sur les modalités de réalisation du projet, sur ses impacts environnementaux et sur les mesures prévues de suivi et de surveillance. Les résultats de la préconsultation permettront dans un premier temps de compléter et d'ajuster l'étude d'impact, puis d'améliorer le projet en fonction des perceptions et des opinions énoncées. Ces résultats seront pris en considération par INTERSAN pour finaliser l'étude d'impact et compléter le projet en vue de sa présentation au ministère de l'Environnement, et au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans le cadre des audiences publiques.

Cette démarche de préconsultation des citoyens s'inscrit donc dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact. Elle ne remplace pas l'examen du projet dans le cadre des audiences publiques sur le projet, audiences qui seront tenues par le BAPE une fois que l'étude d'impact aura été jugée recevable par le ministère de l'Environnement du Québec. Ces audiences publiques, auxquelles INTERSAN participera avec toute la transparence possible, constitueront la dernière étape de la procédure québécoise d'évaluation et d'examen des impacts des projets sur l'environnement.

Cette démarche de préconsultation a ainsi pour objectifs :

- d'informer la communauté sur le projet et ses impacts;
- de connaître les préoccupations et les opinions des participants;
- de valider et de compléter l'évaluation préliminaire des impacts du projet;
- d'améliorer le rapport de l'étude d'impact et les divers aspects du projet.

À la suite de la préconsultation, une mise à jour de la première version de l'étude d'impact sera produite. Elle intégrera les résultats de la démarche de la consultation, avant d'être transmise comme version complète du rapport de l'étude d'impact au ministère de l'Environnement du Québec.

# Les étapes du processus

Le processus de préconsultation prévoit une séquence d'activités et de réunions auxquelles seront convoqués les intervenants concernés par le projet. Les principales étapes du processus, qui s'échelonnent sur deux ou trois mois, sont les suivantes :

## Étape 1 : Annonce et invitation

Au début du processus, une annonce publique sera faite par le biais des médias pour informer la population de la tenue de la préconsultation et pour l'inviter à venir s'informer du projet, de son étude d'impact et de la préconsultation lors d'une première séance d'information.

En parallèle, une lettre d'invitation à participer à la séance initiale d'information sera transmise à la liste des individus et des groupes intéressés identifiés dans le cadre de l'inventaire socio-économique de la communauté. Avec cette lettre d'invitation, les participants visés recevront l'information générale diffusée sur le projet dans le cadre de la conférence de presse de son annonce, ainsi qu'un bulletin d'information présentant les grandes lignes du projet.

## Étape 2 : Séance initiale d'information - rétroaction

Une première séance publique d'information sur le projet sera tenue pour amorcer la participation du public. Cette séance portera sur la description et l'orientation générale du projet, ainsi que sur la procédure d'étude d'impact et le mécanisme proposé pour la préconsultation. La compagnie INTERSAN y fera la présentation du concept du projet et des démarches en cours pour son évaluation et son examen public. Une période sera prévue pour les questions des participants à la séance, ainsi que pour une première revue de leurs préoccupations face à ce projet.

La séance permettra aussi de présenter aux participants présents le processus de préconsultation planifié pour les prochains mois de façon à obtenir leurs commentaires sur ce dernier. Les participants seront aussi invités à manifester leur intérêt à prendre part aux divers ateliers de travail proposés sur les contenus de l'étude d'impact.

Lors de cette séance d'information, les participants recevront un feuillet d'information décrivant le concept du projet, les modalités prévues sur sa réalisation, les études d'impact en cours et les diverses étapes de consultations publiques.

## Étape 3 : Ateliers de travail thématiques

Les participants intéressés seront invités à s'inscrire à des ateliers de travail portant sur les grands thèmes du projet et de l'étude d'impact. Ces ateliers de travail seront tenus à des intervalles d'environ trois semaines. Les inscrits y seront convoqués spécifiquement. D'autres personnes pourront y assister sur demande. Ces ateliers, animés par un professionnel, se tiendront en présence des experts et des représentants de l'entreprise requis selon les besoins des thèmes et des sujets des échanges.

À première vue, et sous réserve des demandes et des commentaires des participants, trois ateliers de travail seront tenus portant sur les thèmes suivants :

- l'analyse des besoins et des marchés;
- les aspects techniques (aménagement, opérations);
- le milieu et les impacts (validation, mesures d'atténuation).

Au besoin, d'autres séances de travail pourraient être tenues en fonction des enjeux et des préoccupations exprimées par les participants. Des sujets tels que la qualité des eaux, la technologie du bioréacteur ou les mesures sociales pouvant nécessiter un apport des participants seraient alors discutés.

## Étape 4 : Séance d'information - validation

Après les ateliers de travail, un rapport de la préconsultation sera rédigé et soumis pour révision aux participants. Il contiendra les résultats de la consultation, en termes de contenus des échanges et aux préoccupations exprimées, ainsi que d'améliorations à l'étude des impacts et à la réalisation prévue du projet.

Ce rapport de la préconsultation servira de référence de base pour une séance finale d'information et de consultation qui sera tenue auprès d'un nombre élargi de participants de la communauté pour valider les résultats de la préconsultation et présenter le rapport de l'étude d'impact. Le promoteur du projet présentera aussi aux participants la version finale révisée du projet qui sera soumise en vue des audiences publiques du BAPE.

# Fonctionnement des séances et ateliers

## Documents de référence et de travail :

Pour chacune des réunions, rencontres ou ateliers, des éléments d'information écrite seront rédigés sous forme vulgarisée et seront fournis aux participants. Ces renseignements seront présentés de façon résumée au début des séances et des ateliers. Les invitations et les documents seront préparés par les responsables des communications de la compagnie INTERSAN avec la collaboration de ses consultants. Pour sa part, Transfert Environnement assurera l'animation, les comptes-rendus et le rapport de la préconsultation. Les éléments de ce rapport, soit les préoccupations exprimées, les perceptions des impacts et les mesures sociales proposées, seront intégrées dans l'étude d'impact par le consultant responsable de l'étude d'impact, soit TECSULT.

Les experts consultants et les représentants d'INTERSAN seront aussi disponibles pour apporter des réponses aux interrogations des participants. Enfin, des spécialistes pourront aussi être invités au besoin sur des questions spécifiques et spécialisées.



Des règles de fonctionnement dans le cadre des échanges en ateliers de travail seront déterminées au début des ateliers en collaboration avec les participants présents. Ces règles porteront notamment sur le mandat des participants, sur la diffusion des documents, sur les relations avec les médias, sur le déroulement des réunions et sur les modes d'établissement des consensus.

À l'heure actuelle, le calendrier envisagé pour ces activités de préconsultation est le suivant :

Calendrier de réalisation	
Mi-décembre	Annonce et invitations - communiqué de presse - lettre et envoi postal
Début janvier	Rappel de l'invitation et convocations spécifiques
Mi-janvier	Séance d'information - rétroaction
Février – mars	Ateliers de travail thématiques
Avril	Rapport de préconsultation



## Autres activités d'information et de consultation

Les opinions des citoyens seront aussi sollicitées par la MRC de la Rivière-du-Nord, dans le cadre de la consultation prévue sur le futur plan de gestion des matières résiduelles de la MRC. Ce plan portera sur l'ensemble des aspects de cette gestion, l'élimination des résidus ultimes au site de Sainte-Sophie étant l'un d'eux. Encore là, INTERSAN s'assurera de contribuer à cet exercice en apportant tout le soutien nécessaire en termes de renseignements et d'expertise. Les conclusions de ces diverses démarches de participation et de consultation du public apporteront à INTERSAN les indications utiles pour améliorer la conception et les opérations des installations prévues au site de Sainte-Sophie dans le cadre de la réalisation du projet de développement.

Diverses activités d'information et de communication sont aussi prévues en appui au processus de préconsultation sur les impacts du projet. Un bulletin d'information sera publié pour tenir les citoyens au courant de l'avancement du projet et pour présenter les installations projetées. Une ligne téléphonique directe et sans frais (1-888-244-5434) a aussi été mise en place pour permettre aux personnes intéressées de formuler des questions, d'obtenir des renseignements et de formuler des commentaires sur le projet et sur les opérations de l'entreprise.

Des visites du site auront aussi lieu à différents moments de l'année, les citoyens étant invités par INTERSAN à découvrir les aménagements et le fonctionnement des installations. Enfin, le site Internet de l'entreprise ([www.intersan.qc.ca](http://www.intersan.qc.ca)) présente les diverses activités d'INTERSAN et décrit ses projets. Il permet également l'accès aux divers documents, aux bulletins d'information et aux communiqués de presse, lesquels sont rapidement disponibles en ligne après leur parution.

À terme, et en fonction des attentes qui seront exprimées par les représentants de la communauté lors de la préconsultation, INTERSAN est ouvert à la création d'un comité de liaison à la communauté et de vigilance sur ses opérations. Ce comité servira d'interlocuteur à l'entreprise pour échanger des informations et obtenir des réactions sur les modalités d'opération ainsi que sur l'évolution du projet de développement du site. Un tel comité pourrait par ailleurs assurer des tâches de surveillance et de vigilance, d'abord durant la période de construction des installations requises pour le projet et ensuite dans le cadre de l'opération de ces dernières.

## Une approche sociale pro-active

Ces activités d'information et de consultation, faisant partie des démarches d'élaboration et d'évaluation des projets, s'inscrivent dans l'approche de gestion environnementale et sociale adoptée par INTERSAN pour s'assurer que ses opérations respectent la qualité de l'environnement tout en répondant aux attentes de santé et de sécurité des communautés hôtes de ses projets. La tenue d'activités d'information et d'un mécanisme de pré-consultation sur les impacts traduit la volonté de l'entreprise de faire plus et mieux dans l'intégration des attentes et des suggestions du public, même si ce n'est pas exigé par la législation environnementale.

La politique environnementale d'INTERSAN vise une gestion responsable des activités de traitement des matières résiduelles pour protéger la santé humaine, les ressources naturelles et l'environnement. Le maintien de contacts harmonieux avec les voisins des installations et le soutien des efforts environnementaux des communautés comptent au nombre des engagements de l'entreprise en regard de l'atteinte des performances environnementales et sociales qui surpassent les exigences gouvernementales.



2535, 1<sup>ère</sup> rue  
Sainte-Sophie (Québec)  
J5J 2R7  
(450) 438-5604